

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Note de Présentation



MOUVAUX
UNE VILLE À VIVRE

Sommaire

| | |
|---|---|
| I. Du Compte Administratif au Compte Financier Unique | 2 |
| II. Exécution du budget 2025 | 2 |
| III. Endettement et ratios au 31/12/2025 | 5 |
| IV. Budget Vert | 6 |

I. Du Compte Administratif au Compte Financier Unique

En vertu du décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements, le Compte Financier Unique, dit CFU, sera généralisé à partir des comptes de l'exercice budgétaire 2026, soit une production au plus tard au premier semestre 2027.

Le CFU est un document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion, présenté par le comptable public, et le compte administratif, présenté par l'ordonnateur.

La mise en place du CFU vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ; les données d'exécution budgétaires et les informations patrimoniales sont présentes au sein d'un même document ;
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable ; le contenu du compte a été revu afin de disposer de données clés et d'informations pertinentes (nouveaux ratios, rappel des taux d'impositions, bilan et compte de résultat synthétiques) ;
- aboutir à une confection 100 % dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne ; des contrôles automatisés de cohérence sont réalisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux d'ajustement en fin de gestion et améliore la qualité des comptes.

La Ville de Mouvaux remplissant les conditions préalables à la mise en œuvre du CFU (application du référentiel budgétaire et comptable M57 et dématérialisation des documents budgétaires au format TOTEM), la mise en œuvre du CFU a pu être anticipée au titre de l'exercice 2025, soit un an avant l'échéance réglementaire.

II. Exécution du budget 2025

| | | CA 2024 | CFU 2025 | CROISSANCE % CFU 2025 / CA 2024 |
|---------------|--|---------------------|---------------------|---------------------------------------|
| (1) | Recettes de gestion | 16 992 323 € | 17 345 166 € | 2,08% |
| | Recettes de gestion réelles | 16 991 488 € | 17 341 186 € | 2,06% |
| | Dont 70-Produits des services du domaine et ventes diverses | 2 222 351 € | 2 196 939 € | -1,14% |
| | Dont 73 + 731-Impôts et taxes | 12 129 722 € | 12 294 565 € | 1,36% |
| | Dont 74-Dotations et participations | 2 410 078 € | 2 680 374 € | 11,22% |
| | <i>Recettes de gestion d'ordre</i> | 835 € | 3 980 € | n.s. |
| (2) | Dépenses de gestion | 14 754 845 € | 15 322 943 € | 3,85% |
| | Dépenses de gestion réelles | 14 136 323 € | 14 631 436 € | 3,50% |
| | Dont 011-Charges à caractère général (fluides, prestations, fournitures, petit équipement...) | 3 875 534 € | 5 168 796 € | 33,37% |
| | Dont 012-Charges de personnel | 9 028 879 € | 8 280 750 € | -8,29% |
| | Dont 65-Autres charges de gestion courante (subventions aux associations, CCAS, OGEC...) | 1 183 555 € | 1 181 891 € | -0,14% |
| | Dont 014-Atténuations de recettes (prélèvement au titre de la loi SRU) | 48 355 € | - € | -100,00% |
| | <i>Dépenses de gestion d'ordre</i> | 618 521 € | 691 507 € | n.s. |
| (3) = (1)-(2) | Excédent brut de fonctionnement | 2 237 479 € | 2 022 223 € | -9,62% |
| (4) | 66-Charges financières (intérêts de la dette) | 111 004 € | 75 947 € | -31,58% |
| (5) = (3)-(4) | Capacité d'autofinancement | 2 126 475 € | 1 946 277 € | -8,47% |
| (6) | 77-Produits exceptionnels | 3 155 € | 182 € | -94,22% |
| (7) | 67-Charges exceptionnelles | 50 127 € | 2 484 € | -95,05% |
| (8) | 78-Reprises sur amortissements et provisions (réel) | 20 405 € | - € | n.s. |
| (9) | 68-Dotations aux amortissements et provisions (réel) | - € | 14 948 € | n.s. |

| | | | | |
|-----------------------------------|---|--------------------|--------------------|---------|
| (10) = (5)+(6)- (7)+(8)-(9) | Financement propre des investissements | 2 099 907 € | 1 929 027 € | -8,14% |
| (11) | 002-Excédent antérieur reporté | 2 720 368 € | 3 640 953 € | 33,84% |
| (12) = (10)+(11) | 021-Virement à la section d'investissement | 4 820 276 € | 5 569 981 € | 15,55% |
| (13) | Recettes d'investissement (reports compris) | 3 512 038 € | 3 332 419 € | -5,11% |
| (14) = (12)+(13) | Autofinancement global | 8 332 313 € | 8 902 400 € | 6,84% |
| (15) | Emprunts nouveaux | - € | - € | n.s. |
| (16) | Dépenses d'investissements (reports compris) | 4 691 360 € | 6 241 324 € | 33,04% |
| | Dont 16-remboursement en capital de la dette | 890 952 € | 890 952 € | 0,00% |
| | Dont 001-Déficit d'investissement reporté | 1 156 498 € | 1 920 626 € | 66,07% |
| | Dont Dépenses d'équipement (hors reports) | 2 195 509 € | 3 004 506 € | 36,85% |
| | Dont Dépenses d'équipement reportées | 351 620 € | 327 315 € | -6,91% |
| (17) = (14)+(15)- (16) | Résultat de clôture | 3 640 953 € | 2 661 076 € | -26,91% |

Les **recettes réelles de gestion** évoluent de +2,06% , soit + 349 698 €.

Les impôts et taxes connaissent une augmentation moindre que le coefficient de revalorisation des bases fiscales (+1,7% en 2025), car le produit de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires a été revu à la baisse par les services fiscaux (-64 000 € soit -23%)

La hausse marquée des dotations et participations s'explique par le décalage de versement des subventions CAF (1 026 000 € en 2024 ; 1 320 000 € en 2025). Depuis plusieurs exercices ce chapitre est impacté par ces fluctuations de versements CAF, qui s'équilibrent bien sur 2 exercices.

Les **dépenses réelles de gestion** augmentent de +3,50%.

Le chapitre 011 enregistre une hausse de 1 293 262 €, principalement liée à l'externalisation des activités Jeunesse et au géoréférencement du réseau d'éclairage public.

Le chapitre 012 est en baisse de 748 129 €. L'augmentation du taux de cotisation employeur CNRACL a engendré un surcoût de 120 000 €. Ce chapitre enregistre également le versement du Bonus Attractivité aux professionnels de la Petite Enfance, pour un montant de 65 000 €.

Compte tenu de la réduction de l'encours, et de la baisse des taux d'intérêts, les charges financières sont en baisse de 31,58% (-31 057€).

La Ville n'a procédé à aucune reprise sur provision pour risque en 2025. Elle a en revanche constitué une provision de 14 948 € pour couvrir le risque de non recouvrement des dommages-intérêts mis à la charge de l'auteur d'un vol de câbles par jugement correctionnel.

Le **résultat de clôture de l'exercice 2025 est arrêté à 2 661 076 €**, en baisse de 979 877 € par rapport à l'exercice précédent.

Cette variation s'explique par un meilleur taux de réalisation des dépenses d'équipement entre 2024 et 2025 (+808 996 €), certaines dépenses d'équipement 2024 ayant été décalées en 2025 (rénovation du Centre Petite Enfance Noëlle Dewavrin).

Le résultat 2025 se situe à un niveau comparable au résultat 2023 (pour mémoire, 2 720 368€).

III. Endettement et ratios au 31/12/2025

- Encours de dette : 3 055 000 € (en diminution de -23% par rapport à 2024)
 - ⇒ Remboursement en capital de la dette 2025 : 890 952 €

- 6 emprunts, tous classifiés en 1A (charte Gissler)
 - ⇒ 3 emprunts à taux fixe (66% de l'encours)
 - ⇒ 2 emprunts à taux révisable indexés sur le Livret A (21% de l'encours)
 - ⇒ 1 emprunt à taux variable indexé sur l'Euribor 3 Mois (13% de l'encours)

- Taux moyen de la dette : 1,96% (contre 2,48% au 31/12/2024)

- Capacité de désendettement : 1,16 an

- Taux d'épargne brute : 15,17 %

IV. Budget Vert

Après s'être dotée d'un Agenda 2030, la Ville déploie progressivement une analyse de l'impact environnemental de ses dépenses d'équipement.

La Loi de Finances pour 2024 a arrêté des axes d'analyses communs pour l'ensemble des collectivités territoriales. Il s'agit des six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

- Axe 1° atténuation du changement climatique ;
- Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
- Axe 3° gestion des ressources en eau ;
- Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
- Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
- Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

La Ville de Mouvaux a retenu la méthode d'analyse préconisée par l'institut I4CE – Institut de l'économie pour le climat (association loi 1901 fondée par la Caisse des Dépôts et l'Agence Française de Développement).

Une première cotation des dépenses d'équipement a ainsi été réalisée en 2024, à l'aune de l'axe 1° atténuation du changement climatique : 93% des dépenses éligibles à l'analyse s'avéraient favorables ou neutres à l'atténuation du changement climatique.

En 2025, l'assiette des dépenses éligibles s'est étendue à l'ensemble des dépenses d'équipement, et a été ouverte à l'axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

Il en ressort un taux de 99,92 % de dépenses neutres ou favorables à l'atténuation du changement climatique, et un taux de 99,83 % de dépenses neutres ou favorables à la préservation de la biodiversité et à la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

DEPENSES D'EQUIPEMENT 2025 - CLASSIFICATION BUDGET VERT

| | 01-FAVORABLE | 02-DEFAVORABLE | 03-NEUTRE | TOTAL |
|-----------------------------------|--------------------------|---------------------|--------------------------|-----------------------|
| AXE 1 - ATTENUATION CLIMAT | 1 360 077,35 € 45,27% | 2 286,00 € 0,08% | 1 642 142,31 € 54,66% | 3 004 505,66 € |
| AXE 6 - BIODIVERSITE | 179 878,45 € 5,99% | 5 250,00 € 0,17% | 2 819 377,21 € 93,84% | 3 004 505,66 € |